



# PROCES VERBAL DES CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuves pratiques)

Site de formation continue – LOIRET

## **SESSION DE SEPTEMBRE 2025**

A Orléans, le 22 SEPTEMBRE 2025

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DECISION
<b>0000528138</b>	TAXI	admissible
<b>0000442045TE1</b>	TAXI	ADMISSIBLE
<b>0000555706</b>	TAXI	admissible
<b>0000555679</b>	TAXI	ADMISSIBLE
<b>0000558141</b>	TAXI	ADMISSIBLE

La Présidente de la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat Centre – Val de Loire

Aline MERIAU